

31 janv. — Décision n° 126-MFE-FO portant autorisation de paiement d'une somme à M. Anany Y. Démagna, comptable au ministère des travaux publics, des postes et télécommunications	186
1 févr. — Décision n° 130-MFE portant autorisation de paiement d'une somme au profit du ministère des finances et de l'économie	186
2 févr. — Décision n° 143-MFE-FCS accordant une subvention au ministère de la jeunesse, des sports et de la culture	186
21 févr. — Décision n° 237-MFE-MCT-CFT autorisant la constitution d'une provision	187
23 févr. — Décision n° 241-MFE-FCS portant autorisation de paiement d'une somme au profit du centre national de perfectionnement professionnel	187
23 févr. — Décision n° 242-MFE-FCS accordant une subvention à l'université du Bénin	187
Arrêtés et décisions portant octroi d'une allocation scolaire et nominations	187

MINISTERE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS

1979

28 févr. — Arrêté n° 2-MCT-DC-DCIP portant réajustement et blocage des marges commerciales des produits et marchandises importés ou fabriqués localement	188
28 févr. — Arrêté n° 3-MCT-DC portant homologation des prix des produits de la brasserie du Bénin et fixant des prix uniques de détail de ces produits sur toute l'étendue du territoire togolais	188

MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

Arrêté portant nomination	189
---------------------------------	-----

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1979

14 févr. — Arrêté n° 142-MTFP rapportant en ce qui concerne M. Koutob Naoto (Nicolas) l'arrêté n° 963/MJTTP du 6 octobre 1976 portant promotion	189
16 févr. — Arrêté n° 161-MTFP portant promotion dans le corps du personnel des douanes	189
28 févr. — Arrêté n° 197-MTFP portant promotion dans le corps du personnel médical et technique de la santé publique	189
Arrêtés et décisions portant admission dans divers corps de la fonction publique, intégrations, titularisations, détachement, fin de détachements, constatation d'absences irrégulières, acceptation de démissions, suspension de fonctions, rappels à l'activité, révocations, licenciements et admission à la retraite	189

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêté portant nomination	202
---------------------------------	-----

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêtés portant nominations	202
-----------------------------------	-----

MINISTERE DU PLAN, DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

1979

2 mars — Décision n° 30-MPDIRA-DGPD-SFCEP portant autorisation de virement d'une somme au profit de maître Amorin	202
---	-----

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Arrêté portant nomination	202
---------------------------------	-----

DIVERS

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

1979

2 mars — Arrêté n° 49-MFE-CR portant rétablissement de droit à pension à l'ayant-cause de M. Ani Blao ..	202
2 mars — Arrêté n° 50-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Lawson Messanyi Latévi ..	203

2 mars — Arrêté n° 51-MFE-CR portant concession d'une pension à l'ayant-cause de M. Mensanyi Joseph	203
2 mars — Arrêté n° 52-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kouhan Timidiba Tétére ..	203
2 mars — Arrêté n° 53-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Attikpo Kossi Ekpon	203
2 mars — Arrêté n° 54-MFE-CR portant concession d'une pension de retraite à M. Okunde Massi	204

MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

1979

27 févr. — Arrêté n° 2-MIMREH-DMG-SIM portant autorisation d'ouverture de carrières dans les circonscriptions administratives de Lama-Kara, Bassar, Sokodé et Sotouboua par El Hadj Foliga Bou raïma	204
--	-----

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

1979

12 févr. — Arrêté interministériel n° 1-MFE-MTPPT-DGUH portant rétrocession de réserve administrative spéciale, objet d'approbation de lotissement, arrêté n° 13 du 9 août 1976 de Lomé-Aflao-Agbalépédogan	204
---	-----

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Cours d'Appel du Togo (Session d'Assises)	204
Avis de perte de titres fonciers	205
Caisse d'Epargne du Togo (Bilan-Situation du 1er janvier au 30 septembre 1978)	205

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 79-10 du 2 mars 1979 réglementant le régime des fêtes légales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre du travail et de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 13 du 14 avril 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 38 du 24 octobre 1967 ; déclarant le 13 janvier jour férié, chômé et payé ;

Vu la recommandation spéciale du 9 mai 1978 du second conseil national du Rassemblement du Peuple Togolais, relative au régime des fêtes légales de la République ;

Le bureau politique et le conseil des ministres entendus.

ORDONNE :

Article premier — Sont déclarés et reconnus comme fêtes légales sur l'ensemble du territoire de la République togolaise, les jours suivants :

- 1er janvier Fête du Nouvel An
 13 janvier Fête de la Libération Nationale
 24 janvier Fête de la Libération Economique
 24 avril Fête de la Victoire
 27 avril Fête Nationale
 1er mai Fête du Travail
 Fête de l'Ascension
 21 juin Fêtes des Patriotes Martyrs de Pya
 15 août Fête de l'Assomption
 1er novembre Fête de la Toussaint
 25 décembre Noël
 Fête du Ramadan
 Fête de la Tabaski (fête du mouton)

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires, notamment celles de la loi n° 60-52 du 2 novembre 1960 réglementant le régime des fêtes légales.

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 2 mars 1979

Général d'Armée G. EYADEMA

Additif

ADDITIF du 5 mars 1979 à l'ordonnance n° 78-19 du 29 mai 1978 portant dissolution de certaines sectes religieuses.

Après :

Art. 4. — La création de toute nouvelle secte religieuse est interdite sur toute l'étendue du territoire national.

Ajouter :

Art. 5. — La pratique même clandestine, toute manifestation extérieure des sectes religieuses énumérées à l'article 1er seront punies d'un emprisonnement de un mois à 3 ans et d'une amende de 5.000 à 50.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

En cas de recidive les peines d'emprisonnement et d'amende prévues à l'article 5 pourront être portées au double.

Art. 6. — La présente ordonnance qui prend effet à compter de sa signature sera publiée selon la procédure d'urgence.

Le reste sans changement.

Lomé, le 5 mars 1979

Général d'Armée G. EYADEMA

DECRETS

DECRET N° 79-27 du 13 février 1979 fixant le montant des indemnités de fonctions attribuées aux chefs supérieurs, aux chefs de canton et à certains chefs de la République togolaise pour l'année 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 ;

Vu l'arrêté n° 951-49-APA du 2 décembre 1949 portant réorganisation du commandement autochtone au Togo, modifié par le décret n° 59 121 du 3 août 1959 ;

Vu l'ordonnance n° 78-50 du 29 décembre 1978 portant loi de finances pour l'année 1979,

DECRETE :

Article premier. — Les indemnités annuelles de fonctions attribuées aux chefs supérieurs, aux chefs de canton et à certains chefs de la République togolaise sont fixées comme suit pour l'année 1979 :

Circonscription de Lomé

Adjalle Eklou Dadzie chef du canton d'Amoutivé	180.000
Aklassou Assou Adéla chef du canton de Bè	135.000
Gassou Samédi chef du canton de Baguida	135.000
Amemaka Kouami Sédzro III chef du canton d'Agouévé	135.000
chef du canton d'Aflao	135.000
Houkpétor Kémavo chef du canton de Sanguéra	135.000

Circonscription d'Aného

Fio Zankli Lawson VII chef traditionnel de la ville d'Aného	193.000
Nana Ohiniko Quam Dessou XIV chef tradit. de la ville d'Aného	193.000
Fio Lassey Mensah Assiakoley IV chef de Porto-Séguro	162.000
Tovoh Assion régent de Glidji	193.000
Fio Agbezouhlon Messanvi chef d'Attitogon	216.000
chef d'Agomé-Glozou	162.000
Fio Matchiagnigban Hlotor I chef des Kéta	108.000

Circonscription de Vogan

Fio Kpassu Kalipe II chef de Vogan	216.000
Gbedévi Plekou régent de Togoville	147.000

Circonscription de Tabligbo

Viagbo Amétohoundji chef de Tabligbo	90.000
Gadigbe Adjoé régent de Kouvé	180.000

Circonscription de Tsévié

Passah Atsu Foly VI chef de canton de Tsévié	180.000
Dogbla Maglo Yaovi chef de canton de Davié	171.000
Toulassi Apédo Kodjo chef de canton de Gblainvié	99.000
Guidiga Esseh Yaovi chef de canton de Dalavé	99.000
Setsofia Aklassou chef de canton de Kpogamé	144.000
Maglo Alokamétou Avunya Gbato chef de canton de Gbatopé	144.000
Adjeoda Agbédam Aménou, chef canton de Gapé	162.000
Agbozo Komlan chef de canton de Bolou	99.000
Kpélly Kuma Mawulom chef de canton de Mission-Tové	162.000
chef de canton de Kévé	144.000
Doku Kodjo Avlime chef de canton de Assahoun	108.000
Akakpo Avogan chef de canton de Badja	90.000
Atikessé Ake chef de canton d'Aképé	135.000